

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - STUDIO GAMING 44

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre **Studio Gaming 44** (Micro-entreprise représentée par IMBERT Pierre-Emmanuel, SIRET : 79820248700020) et toute personne physique ou morale (ci-après "le Client") souhaitant bénéficier des services de réparation, modding ou achat de matériel.

2. PRESTATIONS DE SERVICE (RÉPARATION ET MODDING)

- **Expertise :** Studio Gaming 44 intervient sur des consoles de jeux vidéo et accessoires (manettes, Joy-Con).
- **Garantie Constructeur :** Le Client est informé que l'ouverture d'une console par Studio Gaming 44 entraîne la rupture immédiate de la garantie constructeur (Nintendo, Sony, Microsoft).
- **Responsabilité :** Dans le cadre de modifications hardware (pose de puces, changement d'écran), Studio Gaming 44 s'engage à une obligation de moyens. Compte tenu de l'ancienneté de certains matériels "Rétro", le Client accepte les risques liés à la fragilité des composants d'origine (plastiques secs, pistes de circuits imprimés usées).

3. ÉTHIQUE ET LUTTE CONTRE LE PIRATAGE

Studio Gaming 44 est fermement opposé au piratage de jeux vidéo.

- **Usage Légal :** L'installation de puces (type RP2040) ou de modifications logicielles est destinée uniquement à l'utilisation de logiciels libres (Homebrews), à la personnalisation de l'interface ou à la copie de sauvegarde privée d'originaux possédés par le Client.
- **Contenus Illégaux :** Studio Gaming 44 ne fournit, n'installe et ne facilite l'accès à aucun jeu ou fichier sous copyright.
- **Bannissement :** Studio Gaming 44 ne pourra être tenu responsable en cas de bannissement de la console des services en ligne du constructeur suite à une modification hardware ou logicielle.

4. TARIFS ET PAIEMENT

Les tarifs sont indiqués en euros (TVA non applicable, art. 293 B du CGI). Le paiement s'effectue à la fin de la prestation, lors de la remise du matériel au Client ou avant l'envoi postal de retour.

5. EXPÉDITION ET TRANSPORT

En cas d'envoi postal :

- Le Client est responsable de l'emballage de son matériel à l'envoi.
- Studio Gaming 44 ne peut être tenu responsable des pertes, vols ou dégradations causés par les services de transport (La Poste, Mondial Relay, etc.).

6. GARANTIE DES PRESTATIONS

Studio Gaming 44 offre une garantie de **2 mois** sur ses interventions (soudures, pose de composants). Cette garantie est strictement limitée à la prestation effectuée. Elle ne s'applique pas en cas de :

- Mauvaise utilisation ou chute du matériel.
- Oxydation (liquide renversé).
- Ouverture de la console par le Client ou un tiers après l'intervention de Studio Gaming 44.

7. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestation de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur.

8. LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire devant le tribunal compétent du siège social de l'entreprise.